

ticulier, ont été durement frappées. En 1969, le revenu agricole net était de 117.1 millions au Manitoba; en 1970, il était de 78.6 millions, ayant reculé de 33 p. 100 dans une seule année, et 1969 n'était pas du tout une année exceptionnelle. En Saskatchewan, la baisse a été encore plus marquée. Dans cette province, le revenu agricole net est passé de 402.9 millions en 1969 à 202.7 millions en 1970, soit une contraction de 50 p. 100.

Pour résumer la situation, l'éditorial affirme:

La situation exige des idées et des méthodes nouvelles, non seulement de la part des cultivateurs mais aussi du gouvernement. Il faut assurément faire plus que ne prévoient le bill C-176 et les projets actuels du gouvernement pour stabiliser l'économie agricole. La «stabilisation» d'un malade n'est guère utile. Elle ne fait que le maintenir dans son état présent. Ce ne sont pas des mesures de stabilisation du revenu agricole qui sont nécessaires, mais une progression de ce revenu et le rétablissement de la santé de l'économie agricole.

Les maux dont souffre la collectivité agricole au Canada, surtout dans les trois provinces des Prairies, sont nombreux aujourd'hui, et ils engendrent le ressentiment, la frustration et la crainte. Mais le mal est d'ordre économique à la racine. Il faut supprimer l'écart entre le revenu agricole et les dépenses agricoles, sinon tout espoir de rétablissement demeure vain.

Qu'a fait le gouvernement pour faire face à cette détérioration? Voyons ce qu'il a fait pour l'agriculture. L'an dernier, il a adopté le programme LIFT, celui de la réduction des emblavures. Quant aux cultivateurs, il aurait mieux valu dire réduction du revenu. Puis, il a présenté le bill C-176 sur les offices de commercialisation des produits agricoles; dans sa forme actuelle, il ne représente qu'un plus grand contrôle du gouvernement, une bureaucratie accrue, et ne fait rien pour l'agriculture de l'Ouest.

Un programme de stabilisation des prix des céréales est actuellement à l'étude au comité de l'agriculture. Par cette mesure, le gouvernement propose de verser 4 p. 100 à la caisse de stabilisation agricole et demande aux cultivateurs d'y verser 2 p. 100 de leur revenu brut; cela veut dire qu'au fond ils paieraient de 6 à 8 p. 100 de leur revenu net. Le cultivateur ne devrait pas avoir à payer plus de 1 p. 100. Ce programme est inacceptable pour les cultivateurs dans sa forme actuelle.

Nous reprochons une autre tactique au gouvernement: celle de refuser de verser les paiements pour les emblavures promis aux cultivateurs de l'Ouest à moins que le régime de stabilisation ne soit adopté. Qu'on verse les prétendus 100 millions à ces cultivateurs car ils ont besoin d'argent sonnante et trébuchant! La forme actuelle ne stabiliserait que la pauvreté dans l'Ouest. L'an dernier, le ministre de tutelle de la Commission aurait convoqué une conférence de presse à son bureau pour annoncer, avec fanfare et champagne, une vente de grain à la Russie. Le cultivateur de l'Ouest en a assez de cette attitude du ministre. Pourquoi ne pas tout révéler aux Canadiens? Le ministre devrait donner tous les faits dans ces communiqués de presse. Il devrait dire à quels bas prix on vend non seulement le blé mais l'orge aussi. Si les bas prix persistent, le gouvernement n'aura plus à se préoccuper des agriculteurs qui devront tous abandonner leur exploitation.

● (4.50 p.m.)

J'exhorte le gouvernement à accorder la première priorité aux prix payés aux agriculteurs. Pour survivre, l'agriculteur de l'Ouest doit bénéficier de plus gros contingents pour le grain et de meilleurs prix. Je devrais signaler aussi les bas prix d'autres produits comme le porc et les œufs, mais je veux insister sur ceux du grain.

Que le gouvernement consacre plus d'argent à la recherche de débouchés et qu'il conseille les cultivateurs sur les récoltes qui sont aujourd'hui plus rentables.

Le gouvernement ne dépense pas assez pour l'agriculture. Le 25 novembre 1970, alors qu'il s'adressait au deuxième congrès de l'agriculture du Canada, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a cité les chiffres suivants, et voici un extrait de la page 5 de son discours. Cela indique ce que le gouvernement dépense pour l'agriculture. Il disait:

Les dépenses directes du gouvernement fédéral pour l'agriculture représentent 3.3 p. 100 du budget fédéral.

Comment nous plaçons-nous par rapport aux autres pays industrialisés? En 1968, le gouvernement fédéral dépensait environ \$350 par personne employée dans l'agriculture au Canada. Ce même montant s'élève à \$675 en Allemagne Fédérale, \$980 en France, \$1,059 en Grande-Bretagne, \$1,287 aux États-Unis et \$1,502 en Suisse.

Il n'est pas étonnant que l'agriculture canadienne soit aux prises avec ces problèmes, lorsque le gouvernement n'assume pas une part appropriée du fardeau. Le gouvernement demande ni plus ni moins aux cultivateurs canadiens de faire concurrence de leur propre chef aux autres pays du monde où les gouvernements subventionnent l'agriculture. Nous espérons que le budget se montrerait plus favorable à l'agriculture. Comme on le signale dans un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg, il s'agit d'une industrie très malade. Nous convenons que l'abolition de l'impôt sur les biens transmis par décès aidera la ferme familiale et la petite entreprise, mais que dire de l'impôt sur les gains en capital? Ne sera-t-il pas trop coûteux pour les cultivateurs?

Considérons l'amortissement recouvré et comment l'impôt sur les gains en capital touchera les cultivateurs. Nous savons tous qu'un cultivateur peut étaler l'amortissement total de son matériel agricole sur une période de sept ans. S'il échange ce matériel et reçoit une remise sur un nouvel achat, cette somme devient un amortissement recouvré et la moitié est imposable comme gain en capital. Le rapport Barber auquel le gouvernement n'a donné aucune suite, fait déjà ressortir les problèmes auxquels les cultivateurs ont à faire face en raison du prix élevé des machines agricoles. Maintenant, le gouvernement a décoché une autre flèche au cultivateur et l'empêche à toutes fins pratiques de tenir en bon état de marche l'outillage dont il a besoin pour ses travaux des champs.

Voici pour illustrer l'exemple d'un tracteur communément utilisé dans l'Ouest; vous allez voir comment le cultivateur est durement frappé. Mettons un cultivateur propriétaire d'un tracteur John Deere, modèle 4020, qui a sept ans d'usure et dont la valeur a été complètement amortie. S'il échange ce tracteur contre un nouveau modèle, le concessionnaire pourrait lui accorder \$6,000, soit la valeur amortie du tracteur. Cette allocation pour amortissement ou d'échange de \$6,000 doit être indiquée à la fin de l'année comme amortissement récupéré et la moitié de ce montant, soit \$3,000, doit être portée comme revenu sur la déclaration d'impôt du cultivateur. Ce montant de \$3,000 est une simple inscription comptable et n'est pas du tout un revenu. Il en est de même du camion de ferme, de la faucheuse, de la moissonneuse-batteuse ou de la presse à foin, ou de n'importe quelle machine qu'il remet en échange d'une nouvelle. Si le cultivateur croyait que les affaires dans le passé lui coûtaient cher, nous pouvons imaginer ce que lui réserve l'avenir.